



**Compte-Rendu du 8 juin 2010**  
**Les Rendez Vous de l'Information**  
**EHPAD Orchies**

**Autour de l'articulation et des complémentarités**  
**S.S.I.A.D. – H.A.D.**  
**C.L.I.C.**

Nouveau Rendez-vous de l'information :

**Le 21 octobre 2010 de 14h à 16h**  
**à l'EHPAD « Résidence Le Parc Fleuri »**  
**87 rue Marceau Martin à Flers en Escrebieux**

**Thème : « Comment créer un réseau bénévole »**

---

Toute l'équipe du CLIC de l'Arrondissement de Douai remercie vivement Mme Wartelle Directrice de L'EHPAD « Marguerite de Flandre » à Orchies, pour son accueil et la mise à disposition gracieuse des lieux.

**Synthèse des points abordés**

**Les C.L.I.C. de l'Arrondissement de Douai, le S.S.I.A.D, le H.A.D.**

- ▶ Le C.L.I.C. lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement et de coordination travaille en lien avec tous les partenaires sociaux, médico-sociaux, médicaux du secteur.
- ▶ Le S.S.I.A.D. et le H.A.D. partenaires incontournables dans les prises en charges médicales des personnes âgées
- ▶ L'H.A.D. du Douaisis et le SSIAD du Douaisis sont gérés par la Mutualité Française Nord qui gère également l'H.A.D. du Cambrésis et des Flandres Maritimes.

**S.S.I.A.D.**  
**les services de soins infirmiers à domicile**

Les services de soins infirmiers à domicile s'adressent aux personnes de 60 ans et plus, (voire aux personnes handicapées de moins de 60 ans) après accord du médecin conseil du régime d'assurance maladie dont relève la personne.

Ils ont pour objectifs :

- ▶ De maintenir la personne âgée dépendante à domicile ;
- ▶ De prévenir une hospitalisation lorsque la personne âgée traverse une période difficile et que son état est compatible avec une prise en charge à domicile ;
- ▶ De favoriser le retour à l'autonomie à domicile, après une hospitalisation ;
- ▶ De retarder une entrée en institution d'hébergement ;
- ▶ De Lutter contre l'isolement ;
- ▶ D'accompagner la personne et son entourage tout au long de la prise en charge.

Chaque commune de l'arrondissement de DOUAI est couverte par l'intervention d'un Service de Soins Infirmiers A Domicile, (S.S.I.A.D.). Au total, 6 services assurent la couverture de l'arrondissement :

- SSIAD Arleux (84 places personnes âgées – 10 places personnes handicapées)
- SSIAD de Douai-Wazier (75 places personnes âgées)
- SSIAD du Douaisis (45 places personnes âgées – 15 places personnes handicapées)
- SSIAD de Lewarde (45 places personnes âgées – 5 personnes handicapées)
- SSIAD de la CARM I (60 places personnes âgées – 4 places personnes handicapées)
- SSIAD de Somain (60 places personnes âgées)

**Confer carte du diaporama**

**Modalités d'accès**

- ▶ La demande d'intervention peut être faite par la personne elle même, la famille, le médecin traitant, l'infirmier libéral, le centre hospitalier, etc.... Dans tous les cas, l'intervention du service se fait après accord du médecin traitant (qui devra remplir un « protocole de traitement ») **et** accord du médecin conseil. **L'accès à ce service n'est pas définitif.** En cas d'amélioration de l'état de santé, l'infirmière coordonnatrice peut suspendre l'aide. L'infirmière Coordinatrice effectue une visite au domicile permettant d'évaluer les besoins et l'état de santé du patient. Evaluation des besoins qui précise : les soins nécessaires, leurs fréquences, les jours d'intervention (possibilité d'intervenir 7j/7- fêtes compris selon les possibilités du service).
- ▶ Documents nécessaires : Attestation d'Assurance Maladie
- ▶ Durée de la prise en charge : 1ère période de 30 jours, puis prolongation par période de 90 jours.

**Les prestations :**

- Aide soignantes :

- toilette, habillage,
  - mobilisation : aide au lever, au coucher, à la marche
  - surveillance : température, prévention des escarres, poids, transit, hydratation etc.
  - Soins relationnels et éducatifs : conseil diabétique, soutien et écoute de la personne, stimulation de la mémoire.
- ▶ L'infirmière, le pédicure restent au choix du patient.
  - ▶ Le coût : Aucune prise en charge financière n'est à supporter par le patient. Le S.S.I.A.D. est financé directement par la Caisse d'Assurance Maladie dont dépend le patient.
  - ▶ Le forfait englobe :
    - Les soins des aides soignantes
    - Les soins des Infirmières libérales
    - Les soins des Pédicures libérales

### H.A.D. L'Hospitalisation à domicile

L'hospitalisation à domicile est une alternative à l'hospitalisation traditionnelle, auxquels s'ajoutent la sécurité des soins, le confort psychologique et physique du domicile. Elle permet d'éviter ou de raccourcir l'hospitalisation en service ou de soins de suite et de réadaptions lorsque la prise en charge est possible. L'hospitalisation à domicile permet d'apporter au domicile du malade, tous les soins médicaux et paramédicaux nécessaires en continu selon l'état de santé du patient. Une coordination est effectuée entre le service hospitalier, le médecin traitant et tous les professionnels de santé nécessaires à une prise en charge de qualité du malade au domicile. Le H.A.D concerne les malades atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, évolutives et/ou instables qui en l'absence d'un tel service, seraient hospitalisés en établissement de santé.

- ▶ L'hospitalisation à domicile assure 7 jours sur 7 et 24h/24 la continuité de soins grâce à une permanence téléphonique et une infirmière de garde.

#### H.A.D

##### Qui peut bénéficier de l'H.A.D ?

- ▶ Toute personne peut être admise en H.A.D sur prescription médicale, soit après une consultation hospitalière, soit à la suite d'une hospitalisation, soit par proposition du médecin traitant après accord du médecin coordinateur de l'H.A.D. L'admission est ouverte à tous les assurés sociaux quel que soit le régime principal et/ou complémentaire et/ou leur ayant-droit. La demande d'intervention peut être faite par la personne elle-même, la famille, le médecin traitant, l'infirmier libéral, le centre hospitalier, etc. L'admission est prononcée sur la base d'un projet thérapeutique après évaluation des soins et de la faisabilité de la prise en charge au domicile et suite à l'accord du Médecin traitant du malade. Une visite d'évaluation est effectuée par une Infirmière Coordonnatrice et une Assistante de Service Social.
- ▶ Comme tous établissements de santé, l'H.A.D est soumis à la T2A (tarification à l'activité), donc l'admission s'effectue en fonction de critères médicaux précis imposés.

- ▶ Comme dans un service hospitalier, l'Hôpital à Domicile a besoin de quelques documents à l'admission :

- L'attestation d'Assurance Maladie,
- l'attestation de la couverture maladie universelle le cas échéant,
- la carte d'adhérent mutuelle à jour ou l'organisme complémentaire Santé,
- le bulletin de situation si transfert d'un service hospitalier

### **H.A.D.**

#### **Pour quel type de prise en charge ?**

- ▶ L'équipe de l'H.A.D. est pluridisciplinaire (Médecin Coordonnateur, Infirmière, Aide-soignante, Assistante Sociale, Directrice de Soins, Psychologue, Assistante Administrative)
- ▶ L'hospitalisation à domicile prend en charge les actes de : kinésithérapie, ergothérapie, pédicurie, orthophonie, examens de laboratoire, soins infirmiers ainsi que les médicaments, les dispositifs médicaux et le matériel médical. Les interventions à domicile sont programmées de 7h à 21h, une astreinte infirmier de nuit fonctionne de 21h à 7h, ainsi que les week-ends et les jours fériés. La prise en charge du patient est médicale, paramédicale, sociale et psychologique.

### **H.A.D. en E.H.P.A.D.**

- ▶ Depuis 2008, l'H.A.D. peut intervenir auprès des personnes âgées résidant en EHPA ou EHPAD. L'élaboration des soins est effectuée en partenariat avec le personnel de ces établissements, notamment en structure médicalisée. La prise en charge en EHPA est assimilée à une prise en charge au domicile, par contre l'admission d'un patient en EHPAD est soumise à la signature d'une convention entre l'H.A.D. et l'établissement, le protocole de soin doit être rédigé conjointement.

**C.L.I.C. - S.S.I.A.D. - H.A.D.**  
**Travailler ensemble...**

Tous les professionnels qui interviennent au domicile d'un même patient collaborent ensemble pour obtenir une prise en charge adéquate et de qualité au vu de la situation du patient. Une prise en charge globale en accord avec la personne âgée où chacun des partenaires trouvent sa place dans le respect de ses missions.

La liste des S.S.I.A.D. de l'arrondissement de Douai ainsi que les coordonnées du H.A.D. sont disponibles dans les 3 CLIC.

**ACTUALITES DU DOUAISIS**

## **Aide aux aidants :**

## Bénéficiez d'un soutien précieux et gratuit

Parmi la cinquantaine de projets innovants reçus par le Conseil Général du Nord dans le cadre du Fonds Départemental à l'Innovation pour soutenir et accompagner les aidants «naturels», **un projet d'aide aux aidants du domicile, présenté par la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité**, a retenu l'attention du jury qui l'a élu lauréat dans la catégorie «personnes âgées» pour le secteur du Douaisis.

Grâce au soutien et à l'appui financier du Conseil Général du Nord, ce projet peut être expérimenté sur le Douaisis. Depuis Février 2010, conjoint, enfant ou proche d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée, ou encore d'un handicap entraînant une dépendance lourde, peuvent donc bénéficier d'une solution novatrice de répit.

En effet, les aidants naturels ont besoin de se reposer, de se ressourcer, de poursuivre une vie sociale pour pouvoir assurer leur rôle d'aidant au domicile de leur parent âgé ou handicapé.

Dans le cadre de ce projet, des professionnels du service d'aide à domicile du SIRMAD SAPAD se chargent de remplacer ponctuellement l'aidant naturel, à domicile, auprès de la personne qu'il soutient au quotidien. Les aides à domicile, spécialement formées à ce type d'accompagnement interviennent au domicile, après un temps de liaison et durant l'absence de l'aidant pour quelques heures ou la journée complète.

Leurs interventions dans le cadre de la mission d'aide aux aidants n'interfèrent pas avec les heures liées à l'aide directe réalisées par le service en place, dans le cadre des plans d'aide. Les aides à domiciles sont sélectionnées selon leurs compétences et la prise en charge est personnalisée pour chaque personne à aider.

Le lieu de l'expérimentation a été judicieusement choisi, au sein de la résidence «**La Fonderie**» à DOUAI : Résidence pour personnes âgées autonomes, substitut du domicile.

Il facilite ainsi aisément les échanges et la convivialité. Accessible facilement car situé en centre ville de Douai, il permet de profiter des espaces culturels à proximité. Qu'il s'agisse des activités culturelles, des divertissements ou sorties proposés, du repas éventuellement pris sur place par l'aidant naturel, ou encore de l'accompagnement à domicile de la personne aidée, tout est pris en charge grâce à la subvention du Conseil Général.

En cas de difficultés de déplacements, des solutions peuvent également être proposées.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter directement :

**le SIRMAD SAPAD au 03 27 87 56 63 ou  
La Résidence La Fonderie au 03 27 93 77 77.**

Un questionnaire, destiné à recueillir les coordonnées des personnes intéressées ainsi que les activités souhaitées, vous sera proposé avant inscription effective, suivi d'une rencontre au domicile pour la mise en place de l'accompagnement.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, que vous soyez aidant vous-même, parent d'une personne en nécessité d'aide et de soutien au domicile ou professionnel rencontrant des aidants en difficulté.

## « Les ateliers du mardi »

A l'E.H.P.A.D « **Résidence Les Tilleuls** » à **Beuvry La Forêt**, sont réalisés chaque mardi des ateliers manuels (ex : peinture...). Ces ateliers permettent un accompagnement ludique à destination de personnes âgées résidentes à la résidence. Un moment convivial réalisé grâce à des bénévoles du secteur.

## **Forum Séniors « Retraite active- Retraite pratique » Samedi 25 Septembre 2010 -10h - 17h30 Complexe Multisports Jean Lenne à CUINCY**

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) au travers de son expérience a pu constater une augmentation non négligeable de sollicitations concernant les différents aspects de la vie quotidienne consécutifs au passage à la retraite.

La retraite est maintenant une période dynamique, l'occasion de s'adonner à de nouvelles activités. Elle permet des investissements personnels et bénévoles multiples. Une retraite non préparée peut être un moment difficile, d'où l'importance de valoriser l'estime de soi, de prendre soin de sa santé, de son bien être, de connaître ses droits.

Afin de permettre aux Pré-Retrainés et Retrainés d'aborder sereinement cette nouvelle organisation de leur temps, de connaître les « bonnes adresses », **le C.L.I.C., en partenariat avec les principaux acteurs locaux et régionaux intervenant auprès du public des Séniors, organise un forum.**

Les visiteurs pourront y découvrir 4 espaces autour de la santé, du bien être et des loisirs, de la sécurité et de l'accès aux droits. D'accès libre et gratuit, ce forum d'information et d'échanges se déroulera en l'absence de toute démarche commerciale.

### **Les rendez-vous de l'Information**

Comme convenu, une seconde rencontre sera organisée  
**le 21 octobre 2010, à l'EHPAD « Résidence Le Parc Fleuri »  
87 rue Marceau Martin à Flers en Escrebieux**

Rencontre basée sur le thème des :  
**« Actions bénévoles, comment créer un réseau bénévole ? »**